

# Elaboration des Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) de 10 Communes de la Communauté de Communes Cœur Sud Oise

Le PAVE est le document communal de référence fixant les dispositions susceptibles de rendre accessible aux Personnes à Mobilité Réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement. Il a été réalisé sur les communes suivantes : Barbery, Borest, Brasseuse, Fontaine-Chaalis, Montlognon, Ognon, Raray, Rully, Thiers-sur-Thève, Villers-Saint-Frambourg.

## CADRAGE REGLEMENTAIRE

La Loi Handicap de 2005 introduit les notions suivantes :

- Accessibilité pour tous : élargissement de la notion de handicap à toute diminution des capacités (visuels, auditifs, cognitifs, mentales...);
- Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : personnes âgées, étrangers ne parlant pas la langue, personnes avec une poussette ou des bagages encombrants...;
- Chaîne de déplacement : cadre bâti, voirie et espaces publics, systèmes de transport et leur intermodalité.

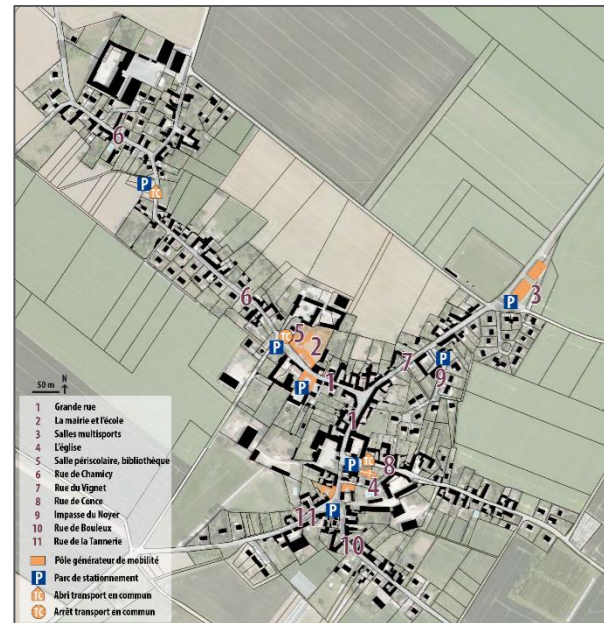
Prescriptions techniques fixées par le décret du 21 décembre 2006 et par l'arrêté du 15 janvier 2007, concernant différentes composantes de l'espace public : état des cheminements, traversées piétonnes, mobilier urbain, feux de signalisation, emplacements d'arrêt de transport collectif, emplacements de stationnement pour PMR...

## OBJECTIFS ET ETAPES DE LA REALISATION DU PAVE

**Objectif 1** – Avoir une vision globale et complète du niveau d'accessibilité de la voirie et des espaces publics au regard de la réglementation et de l'usage réel des cheminements

Pré-diagnostic du fonctionnement territorial et état des lieux de l'accessibilité

Exemples d'éléments graphiques réalisés sur Rully et Thiers-sur-Thève



Repérage des pôles générateurs de mobilité



Analyse de l'accessibilité par un code couleur

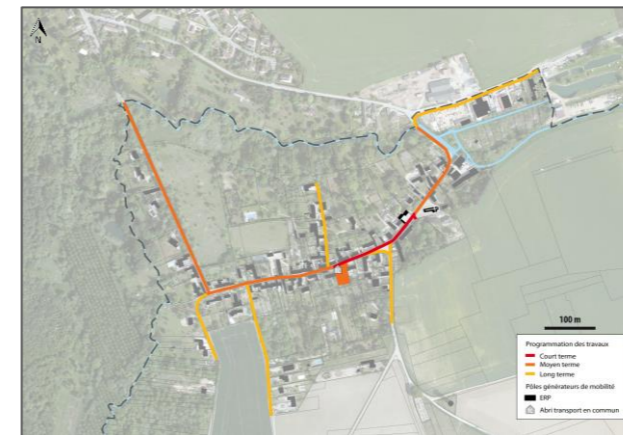
Caractéristiques	Côté pair (sud)	Côté impair (nord)
Type de cheminement	Trottoir	Trottoir
Largeur	Entre 1,10 et 1,40 m sur un linéaire de 40 m Puis < 0,90 m	Entre 1,20 et 1,40 m Rétrécissement à 0,90 m
Revêtement	Enrobé	Enrobé
Obstacles	Poteaux électriques, panneaux de signalisation	Poteaux électriques, panneau de signalisation, mobilier publicitaire
Traversée	/	/

■ Conforme    
 ■ Non conforme, partiellement accessible    
 ■ Non conforme, et non accessible

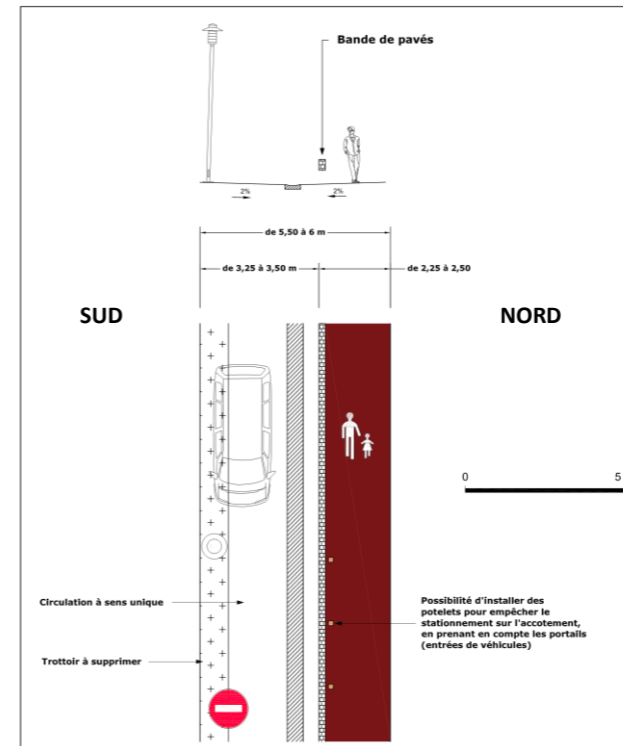
Tableau de synthèse de l'accessibilité des cheminements d'une voie

**Objectif 2** – Hiérarchiser les voies et les espaces publics de la commune en fonction de l'urgence des travaux à réaliser ; proposer des actions de mise en conformité pour améliorer l'accessibilité au regard des dysfonctionnements repérés dans l'état des lieux

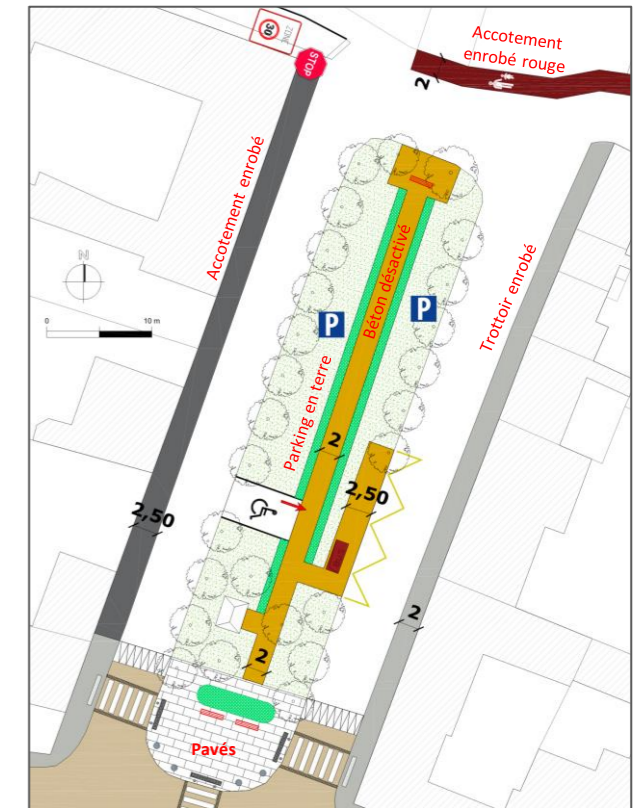
Carte de hiérarchisation pour la programmation des travaux envisagés, préconisations d'aménagement



Carte de hiérarchisation de la commune de Montlognon



Coupe et vue en plan de la rue Aveline de Thiers-sur-Thève



Principes d'aménagement de la place du Château de la commune de Thiers-sur-Thève



Visuel de l'aménagement dans la commune de Raray

**Objectif 3** – Etablir une estimation globale du coût des aménagements proposés

Tableaux de chiffrage prévisionnel des préconisations

